



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Élections, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections et de l'Administration Générale
Affaire suivie par Sylvie ANDRÉ
Tel : 05 49 08 69 13
Courriel : pref-drlp1@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 2 novembre 2023

RAPPORT au CoDERST
Projet d'extension du cimetière naturel de Souché à NIORT

CODERST du 21 novembre 2023

Réglemmentation :

L'article L.2223-1 du CGCT soumet la création et l'extension des cimetières situés dans les communes urbaines, à l'intérieur du périmètre d'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations – ces trois conditions étant cumulatives – à la réalisation préalable de l'enquête publique du code de l'environnement et à autorisation préfectorale.

I - HISTORIQUE

La ville de Niort compte 11 cimetières, dont le cimetière naturel situé dans le quartier de Souché, impasse Abel Amiaux.

Créé par arrêté préfectoral du 16 août 2012, ce cimetière environnemental « cimetière naturel », site pionnier en France, met en avant une création et une gestion de site respectueuses de l'environnement et préservatrices de la biodiversité.

Il a été mis en service le 14 février 2014.

L'espace actuel est arrivé à saturation avec quelque 300 défunts ; La procédure de reprise des concessions arrivées à échéance ne peut être lancée, le cimetière étant trop récent (les premières concessions arriveront à échéance en 2031).

Par délibération du 2 février 2015, le conseil municipal de la mairie de NIORT avait anticipé cette rapide saturation et fait l'acquisition de la parcelle 0206 HM pour l'extension.

Par délibération du 27 juin 2022, le conseil municipal a décidé l'extension du cimetière naturel de Souché.

La demande a été transmise à la préfecture le 23 août 2022 et complétée le 24 mai 2023, après la réalisation de l'enquête publique.

II – PRESENTATION DU PROJET

1. Description

Ce projet d'extension, identique à celui du cimetière naturel communal actuel de Souché, est localisé à environ 2,5 km à l'est du centre-ville de Niort, en limite du cimetière naturel existant.

Il couvre une superficie d'environ 5 400 m² à laquelle s'ajoute environ 450 m² pour l'allée de service. L'accès pour les familles s'effectuera par le cimetière naturel actuel.

Les habitations les plus proches sont distantes d'environ 5 m de la bordure nord-est du projet d'extension.

Il s'inscrit dans la continuité de la démarche de développement durable et du même objectif d'aménager le site en préservant au maximum son caractère naturel.

Ce projet prévoit 3 espaces différents de modes de sépulture :

- un **espace inhumation** dans lequel les cercueils seront inhumés en pleine terre sans construction de caveaux. Ils seront en bois traité (avec vernis certifié sans solvant) issu d'une forêt française ou en carton. Les accessoires (cuvette, housse, garniture) seront en matériau biodégradable et les poignées en bois. Les fosses pourront être aménagées pour recevoir 3 cercueils superposés au maximum. Leur profondeur totale ne devra pas excéder 2,50 m ;
- un **espace cinéraire** : les urnes seront en matériau biodégradable et inhumées en pleine terre dans les emplacements définis par la Ville de NIORT ;
- un espace de **dispersion des cendres** dans le Jardin du Souvenir, espace collectif agrémenté d'œuvres d'art. Les informations du défunt sont gravées sur une feuille de laiton, elle-même accrochée à une sculpture en forme d'arbre.

Les haies et les arbres existants seront conservés. Les végétaux plantés seront d'essence champêtre végétale.

L'entretien des espaces végétalisés s'effectuera par des moyens surtout manuels, en ayant recours le moins possible à des matériels à moteur thermique. La taille des végétaux sera raisonnée. Le désherbage sera manuel et/ou à eau chaude.

Les allées du cimetière seront en matériaux calcaires provenant des fosses, mélangés avec de la terre végétale et/ou du compost, et engazonnées. Elles seront considérées comme perméables. Leur entretien s'effectuera par des moyens mécaniques (rotofil, tondeuse à gazon), sans produits phytosanitaires.

L'infiltration sur place des eaux de pluie sera privilégiée.

2. Avis de l'hydrogéologue

L'hydrogéologue s'est rendu sur place le 6 octobre 2021 pour formuler un avis sur la conformité du projet d'extension du cimetière naturel vis-à-vis de l'hygiène publique.

Ses précédentes préconisations formulées dans son avis du 16 juin 2012 relatif à la création du cimetière naturel de Souché et à sa note complémentaire du 11 juillet 2012, sont maintenues.

Un avis hydrogéologique sur la conformité du projet d'extension du cimetière naturel communal de Souché, vis-à-vis de l'hygiène publique et en particulier de la protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP) du Vivier et de Gachet a été rendu le 14 décembre 2021.

Cet avis, favorable au projet d'extension, comporte des préconisations au regard de la vulnérabilité élevée de la nappe exploitée par les captages AEP vis-à-vis des pollution superficielles.

Lors de la présentation du dossier au pré-CoDERST du 12 septembre 2023, des demandes d'informations complémentaires ont été sollicitées sur les points suivants :

- la nature des matériaux inertes qu'il sera possible d'utiliser ou d'entreposer sur le site,
- les conditions de réalisation des tests d'infiltration,
- sur l'infiltration sur place des eaux pluviales à faible profondeur,
- sur le périmètre de salubrité défini autour du projet d'extension.

Les éléments de réponse ont fait l'objet d'un avis hydrogéologique complémentaire, le 30 octobre 2023.

Ces deux avis hydrogéologiques sont annexés à l'arrêté préfectoral autorisant l'extension du cimetière.

III - ENQUETE PUBLIQUE

1. Déroulement

L'enquête publique s'est déroulée du 9 au 27 janvier 2022.

Pendant cette période, le dossier a été consultable à l'Hôtel de ville de Niort, 4 permanences y ont été assurées.

Une seule observation a été formulée sur le registre, émanant d'une personne favorable au projet.

2. Conclusions

Les motivations et l'avis du Commissaire enquêteur résultent :

- des dispositions des textes sur l'extension d'un cimetière,
- du contenu du projet,
- de ses incidences sur l'environnement,

- du déroulement de l'enquête publique,
- et de la nature des observations qui ont été faites durant l'enquête publique.

Vu les publications d'information réalisées et la faible participation du public, l'agrandissement du cimetière semble bien accepté par les riverains. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 27 février 2023, sous réserve du respect des prescriptions de l'hydrogéologue.

IV – CONCLUSION du rapporteur

Au cœur du quartier de Souché, ce cimetière naturel, offre une alternative écologique aux cimetières classiques, dans un environnement naturel. Cette formule novatrice attire régulièrement l'attention d'autres communes, parfois très éloignées de Niort.

La mairie de Niort applique la même réglementation que pour les cimetières traditionnels, en termes d'analyses à conduire, de conformité aux normes pour la profondeur des fosses...

Au regard de la législation funéraire, les modes de sépultures sont plus restrictifs sur les modalités d'inhumation et les matériaux utilisés.

L'inhumation en cimetière naturel est une alternative aux cimetières traditionnels, qui relève d'un choix éclairé.

Le rapporteur émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'extension du cimetière naturel de Souché, sur la parcelle 0206 HM, **sous réserve du strict respect des prescriptions de l'hydrogéologue.**

Il propose aux membres du CoDERST d'émettre un avis favorable au projet d'extension du cimetière naturel de Souché, sur le territoire de la commune de Niort.

Le rapporteur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie ANDRÉ', written over a horizontal line.

Sylvie ANDRÉ